

## TARIFS DE L'ANNÉE 2017

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques <b>de moins de 50m<sup>2</sup></b>	20,50€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques <b>de plus de 50m<sup>2</sup></b>	41,00€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur <b>support numérique de moins de 50m<sup>2</sup></b>	61,50€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur <b>support numérique de plus de 50m<sup>2</sup></b>	123,00€
Enseignes <b>de moins de 12m<sup>2</sup></b>	exonérées
Enseignes <b>entre 12m<sup>2</sup> et 50m<sup>2</sup></b>	41€
Enseignes <b>à partir de 50m<sup>2</sup></b>	82€

### Exemples :

Bandeau d'enseigne de 7m <sup>2</sup>	<b>Exonéré</b>
Bandeau d'enseigne de 7m <sup>2</sup> + caisson lumineux de 1m <sup>2</sup> + totem de 6m <sup>2</sup> par face	<b>7+1+6+6 = 20 m<sup>2</sup> x 41,00€ = 820€</b>
Bandeau d'enseigne de 7m <sup>2</sup> + panneau publicitaire de 12 m <sup>2</sup> (hors du site d'activité)	<b>Exonéré + 12 m<sup>2</sup>x 20,50€ = 246€</b>

### Pour rappel :

- *La superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image.*
- *L'encadrement n'est pas taxé.*
- *Les supports sont taxés par face : un panneau publicitaire recto-verso ou une enseigne à double face sont taxés 2 fois.*
- *Pour l'application de la taxe, la surface prise en compte pour les enseignes correspond au cumul de tous les dispositifs.*

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la TLPE sur le site internet du service public :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22591>

## DÉCLARATION ANNUELLE CONCERNANT LES PRÉ-ENSEIGNES, ENSEIGNES ET PANNEAUX PUBLICITAIRES

**Mentions obligatoires à renseigner**

Mairie de Bruz - Service finances  
BP 77109  
35170 Bruz Cedex